

Québec, le 19 janvier 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Valeur économique des terrains de l'échange proposé dans le cadre
du projet Intermont**

Madame,

Nous avons pris connaissance des trois questions que vous nous avez transmises en date du 12 janvier 2005. Nous espérons que les explications suivantes répondront à vos attentes ainsi qu'à celles des citoyens.

1. *Si l'on vendait à un exploitant forestier les terrains qui seraient retirés du parc selon la proposition de l'initiateur, quelle serait la valeur de ces terrains vue sous cet angle?*

La valeur des terrains est la même peu importe l'utilisation qui en est faite par l'éventuel acquéreur, que ce soit un entrepreneur forestier ou un promoteur immobilier.

2. *Quelle est la valeur économique des arbres, érables et pins âgés entre 50 et 90 ans sur ces terrains?*

La valeur économique d'un arbre dépend de sa dimension et de sa qualité, i. e. la répartition en produits destinés au déroulage, au sciage et à la pâte.

... 2

En utilisant la liste des prix de la région de l'Estrie de 2002, la valeur du bois à l'usine peut varier approximativement entre 4 \$ et 200 \$ par érable ou pin mature. Il s'agit alors de la valeur du bois coupé et livré à l'usine de transformation. Pour mesurer la valeur du bois sur pied tel qu'il se trouve présentement, il faut en soustraire les frais de gestion, d'opération forestière et de transport.

3. *Si l'on comptabilisait du point de vue monétaire la valeur écologique de cet habitat, à savoir combien vaut l'habitat des rainettes, des grenouilles, des hiboux, quelle serait-elle?*

Nous laisserons cette question au ministère de l'Environnement. S'il existe un moyen de calculer la valeur monétaire des habitats fauniques, il serait intéressant de faire l'exercice pour tous les terrains de l'échange proposé dans le cadre du projet Intermont.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Serge Alain